

TARIFS 2019/2020

Les tarifs se décomposent en 3 parties distinctes :

- les frais de dossier
- la participation aux frais de scolarité
- la location d'instruments

1. Frais de dossier : 30€/personne

- Le règlement des frais de dossier offre l'accès aux élèves
 - o aux Master class
 - o aux locaux (sous certaines conditions),
 - o au statut d'auditeur (pour assister à des cours sans y participer)
- Ils sont non remboursables

2. Participation aux frais de scolarité

Sites de Narbonne et de Ginestas « La Muse »

Tarif	Type de parcours	Exemples de pratiques	Frais de dossier	Participation aux frais de scolarité	
			Tous	GNCA et Département de l'Aude	Hors Département
A	<i>Parcours découverte et pratique</i>	Eveil, initiation musique ou théâtre, atelier théâtre adultes FM ou une pratique collective seule (Orchestre, chœur, atelier...)	30€	80€	
B	<i>Parcours collectifs</i>	MAO, Maîtrise, Saltarello Pratiques collectives multiples : FM, ateliers, ensembles, orchestres, chœurs...)		120€	160€
C	<i>Parcours avec cours individuel / -26 ans</i>	Cycle I, II ou III en musique et théâtre		160€	320€
D	<i>Parcours avec cours individuel / 26 ans et +</i>	Cycle I, II ou III en musique et théâtre, Cycles musique pour les étudiants étrangers en professionnalisation		320€	480€
C'	<i>Discipline individuelle supplémentaire / -26 ans ou en plus des cursus CHAM ou Orchestre à l'Ecole</i>	Appliqué à chaque discipline instrumentale supplémentaire	/	80€	160€
D'	<i>Discipline individuelle supplémentaire / 26 ans et +</i>	Appliqué à chaque discipline instrumentale supplémentaire Encadrant de pratiques en amateur du Grand Narbonne.	/	160€	240€

Les pratiques musique et théâtre s'additionnent, un cumul de parcours ou de cursus = cumul de tarifs

Modalités de paiement :

Les frais de dossier doivent être acquittés dès la dépose du dossier de réinscriptions d'anciens élèves et pour les inscriptions en Eveil théâtral, Eveil musical, Initiation théâtrale, Initiation et Découverte musicale, Do Ré Mi et Mi Fa Sol. Ils sont non remboursables.

La participation aux frais de scolarité est payable en début d'année scolaire et peut être acquittée comme suit :

- en une fois en novembre, après réception de la facture,
- en trois fois, novembre, décembre et janvier, après réception des factures

Les paiements en chèques, espèces, règlement en ligne sont possibles.

Dispositions particulières :

- Dans le cadre de partenariats avec l'Education Nationale, les élèves inscrits pour un cursus CHAM ou pour l'Orchestre à l'Ecole ne paient ni cotisations ni frais de dossiers.
- Dans le cadre de la convention entre des établissements d'enseignement artistique d'Occitanie, des étudiants admis en classe préparatoire à l'enseignement supérieur inscrits dans l'un des établissements de ce réseau peuvent compléter leur formation, au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Narbonne. Ces étudiants peuvent participer à toute activité pédagogique complémentaire sans s'acquitter de droits de dossier ou participation aux frais de scolarité.
- Les élèves résidant dans le département de l'Aude bénéficient du tarif CAGN (prise en charge de la différence par le Conseil Départemental de l'Aude)
- Abattements sur les tarifs A, B, C, D, C', D' :
 - o A partir du 2^{ème} enfant : - 50% sur la cotisation la moins élevée
 - o Gratuit à partir du 4^{ème} enfant
 - o Prise en compte de la situation sociale des familles
 - Mise en place de tranches en fonction du quotient familial, sur présentation, uniquement au moment de l'inscription, d'une attestation CAF de moins de trois mois, mentionnant le quotient familial.

Tranche	Q.F. mensuel	Pourcentage d'abattement
1	≤ 551 € (montant mensuel du RSA au 01/04/2018)	60%
2	de 552 € à 663 €	40%
3	de 664 € à 775 €	20%
4	à partir de 776€	0%

Pour les usagers ne dépendant pas du Régime Général, le Conservatoire peut calculer leur quotient familial si ceux-ci fournissent l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'année écoulée, ainsi qu'une attestation de l'ensemble des allocations perçues au cours des 3 derniers mois.

- Annulation de la facturation des frais de scolarité de l'année en cours : possible jusqu'au 30 septembre, sur demande adressée par écrit à l'attention du Directeur du Conservatoire.

- Cas particuliers :
 - o Inscription au-delà de la période définie
 - 1) Après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours : - 25%
 - 2) Après le 1^{er} avril de l'année scolaire en cours : - 50%
 - o Les élèves inscrits à La Muse peuvent suivre une pratique collective sur le site de Narbonne sans surcoût.
 - o Les personnels du Conservatoire bénéficient, dans le cadre de la formation continue, de la gratuité pour un parcours.

3. Tarifs de locations d'instruments

Locations d'instrument	Tarifs
Tout type d'instrument	Année 1 : 40 € /trimestre scolaire (120€/an) A partir de l'année 2 : 50 € /trimestre scolaire (150€/an)
Caution instruments	Valeur à neuf de l'instrument

Les élèves de première année sont prioritaires. A partir de la deuxième année, la location se fait en fonction de la disponibilité du parc instrumental. La caution n'est pas encaissée.

Tout trimestre entamé est dû.